

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 29 (1893)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXIX^{me} ANNÉE

N° 6



GENÈVE

15 Mars 1893

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Sommaire. — Une réforme orthographique. — Correspondance. — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Partie pratique: Exercices scolaires; Langue française; Mathématiques élémentaires.

Une réforme orthographique

La revision du dictionnaire de l'Académie française est, comme chacun le sait, une œuvre de longue haleine, dont l'enfantement ne laisse pas d'être laborieux. Les lustres et les décades se succèdent avant qu'une nouvelle édition voie le jour.

La docte assemblée se hâte lentement, pour obéir, semble-t-il, au précepte de Boileau:

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage. »

La critique, la presse, le public lui-même réclament; on ne ménage aux immortels ni les exhortations, ni les persiflages, ni les brocards d'un goût parfois douteux. Ils poursuivent imperturbablement leur petit bonhomme de chemin, sans se presser, laissant dire, dans la persuasion intime qu'ils font bien.

Cette impassibilité antique, presque figée, dirions-nous, si le terme n'était irrespectueux pour l'auguste Compagnie, subit actuellement une assez rude épreuve.

Un de ses membres, M. Gréard, qui est en même temps un des penseurs et des pédagogues les plus originaux de notre époque, vient de soumettre à ses collègues, au nom de la com-

mission du dictionnaire, une note dont les conclusions entraînent toute une révolution.

Etant donnée la difficulté de faire prévaloir, en ce milieu si conservateur de la tradition, des réformes radicales, le rapport de l'éminent académicien apparaît comme un chef-d'œuvre d'habileté, de logique et de bon sens. L'érudition du meilleur aloi s'y allie aux considérations philologiques les plus élevées.

Un de nos collaborateurs, fort compétent en la matière, M. Paul Oltramare, écrivait, l'an dernier, que le moyen de réaliser la réforme orthographique était d'obtenir l'action directe de l'Académie française.

Il paraît aujourd'hui que les travaux des A.-Firmin Didot, des Darmesteter, des Michel Bréal, des Havet, des Lebaigue, des Paul Passy, des Clédat et de tant d'autres savants, la fameuse circulaire de M. Bourgeois, ancien ministre de l'instruction publique, la pétition des six mille professeurs, philologues et hommes de lettres, adressée à l'Académie, il y a trois ans, il paraît, disons-nous, que ces fécondes initiatives ont forcé la porte du sanctuaire.

Il appartenait à M. Gréard de prononcer le Sésame ouvre-toi.

I

Le vice-recteur de l'Université de France a été blâmé à la fois par les immobilistes et par les novateurs que rien n'effraie.

Comme il le dit fort justement, les publicistes qui ont pris part au débat se divisent en trois catégories : ceux qui demandent tout, ceux qui n'accordent rien, et ceux qui sont prêts à faire quelque chose.

Les premiers, les partisans du phonétisme, procèdent d'un système absolu qui peut se résumer ainsi : Écrire comme on parle. Ils oublient trop que l'œil et l'esprit sont tout à la fois impressionnés par la forme du mot et que le vêtement, une fois modifié, enlève à la notion qu'il contient un peu de ses traits distinctifs. D'ailleurs, la prononciation variant suivant les pays, les provinces ou les villes, le même mot ne s'écrirait pas de la même façon partout, et l'usage sera impuissant à régulariser l'orthographe. Dès lors, que deviendrait l'unité rêvée ?

Il est vrai que les phonétistes intelligents se montrent fort modérés et s'ingénient à trouver une règle acceptable, au double point de vue de la philologie et de la raison.

Un des plus autorisés d'entr'eux, M. Havet, dit, dans une lettre au *Signal* :

« Le guide, c'est le vieux français, le français du temps de la première

branche des Capétiens. Une orthographe analogue à celle du XII^m siècle serait, pour le français d'aujourd'hui, une orthographe excellente; elle serait lisible couramment par tout le monde, et elle serait infiniment plus simple que celle d'aujourd'hui. »

La conséquence immédiate du radicalisme orthographique est, cela se comprend; une réaction dans le sens contraire.

Parmi les conservateurs, les uns veulent ne point changer leurs habitudes, en obligeant tout le monde à écrire comme eux. Les autres découvrent la marque d'une éducation supérieure dans l'habileté à vaincre les difficultés de la langue, et le nivellement égalitaire de l'orthographe au profit de la masse blesse leurs nobles instincts.

Ils rencontrent un appui parmi les poètes qui redoutent dans la réforme l'atteinte sacrilège portée à leur trésor d'harmonie et de couleurs.

Les premiers, féroces dans leur égoïsme, sont pour M. Gréard « les aristocrates de l'orthographe ». En effet, les plus grands prosateurs, les plus illustres poètes ont contribué à transformer, à remanier, à perfectionner l'orthographe usuelle. Corneille, Bossuet, Voltaire ont été des réformateurs convaincus.

Au commencement du dix-huitième siècle, les avis étaient partagés entre l'orthographe traditionnelle et l'orthographe étymologique, entre la tradition populaire et la science.

Voltaire écrivait, selon sa fantaisie, *philosophie* et *filosophie*, *théâtre* et *téâtre*, vous *avés* et vous *pouvez*, *faon* et *fan*, *sausse* et *sauce*.

L'Académie française dut adopter un moyen terme qui évitât les complications inutiles, tout en ménageant la physionomie générale du mot. De là les réformes plus ou moins hardies contenues dans les éditions de 1740, de 1762, de 1835. Elles atteignirent en 1740 près de 5,000 articles sur 20,000 mots.

Mais elles ne s'opérèrent pas sans de vives résistances. Ainsi, pendant la préparation du dictionnaire de 1835, quand il fut question de substituer *ai* à *oi* dans les formes *j'allois*, *je connoîtrois*, Châteaubriand et Nodier se livrèrent à une joute brillante contre la modification proposée. Nodier finit par se résigner de bonne grâce, mais Châteaubriand se montra plus rétif.

Cela explique pourquoi M. Gréard, en fils soumis de la maison, se range au nombre des opportunistes, de ceux qui, adversaires par prudence ou par tempérament de la doctrine intransigeante, du tout ou rien, sont « prêts à faire quelque chose. » Il entend rester fidèle à ce droit coutumier, qui consti-

tue pour ainsi dire le code traditionnel de l'Académie et dont la raison d'être a été définie comme suit par Littré :

« Les modifications orthographiques étant inévitables, il importe qu'elle se fassent avec système et jugement. Or le jugement veut que l'orthographe aille en se simplifiant, et le système doit être de combiner les simplifications de manière qu'elles soient graduelles et conséquentes, et qu'elles s'accommodent le mieux possible avec la tradition et l'étymologie. »

Tel est le principe à la lumière duquel s'éclairent les réformes préconisées par M. Gréard.

II

En quoi consistent-elles ? Les voici dans l'ordre.

1° Supprimer les majuscules dans les noms communs qui ne commencent point les phrases. On n'écrira plus : « Ce millionnaire est le *Mécène* des poètes » et « ce vieillard est le *mentor* de la famille. »

2° Supprimer les tirets, qui ont été déjà expulsés d'un certain nombre de mots composés. Pourquoi écrire *contretemps* et *contre-cœur*. On écrira *arc en ciel* et non *arc-en-ciel*. Sont exceptés les mots où le tiret remplace une conjonction (*sourd-muet*), indique une connexité (*mort-né*), où marque un lien de parenté (*petit-fils*).

3° Supprimer l'accent circonflexe, le tréma, comme aussi l'apostrophe, dans les mots composés, et régulariser l'emploi de l'accent grave et de l'accent aigu.

4° Ecrire tous les noms provenant d'une langue étrangère conformément à la prononciation française. On écrit *rosbif* et non *rostbeef*; pourquoi ne pas écrire *brec*, *spline* au lieu de *break*, *spleen*.

Donner à tous les noms étrangers la marque du pluriel. On dira donc des *erratas*, des *lavabos*, des *intérim*s.

5° Régulariser le genre des mots suivant leur origine; ne pas dire *un* planisphère quand on dit *une* atmosphère; pourquoi *réfectoire* et *dortoir*, tous deux masculins ?

Supprimer la bizarrerie des deux genres pour *hymne*, *période*, *orgue*, *délice*.

Laisser le libre choix entre les deux façons d'écrire : des habits d'*homme* ou d'*hommes*, une gelée de *pomme* ou de *pommes*.

Réduire les variétés d'application pour *cent* et *vingt*, pour *tout* et *même*. Quelle délivrance ?

6° Substituer l'*i* à l'*y*, partout où celui-ci possède la même valeur.

Supprimer dans les voyelles doubles celle des deux qui ne se prononce pas : écrire *beuf* et non *bœuf*, *pan* et non *paon*, *alcool* et non *alcool*.

7° Rayer les doubles et les triples consonnes inutiles à la prononciation, spécialement l'*h*, remplacer le *ph* par l'*f*, le *ch* par *c* devant l'*o*, l'*a*, ou une consonne. On dira donc *fisique*, *ftisie*, *rithme*, *calcografie*, *cronologie*, *psicologie*, *ortografe*.

8° Unifier l'orthographe des mots qui, dans leurs composés, redoublent sans raison certaines lettres ou les suppriment. Pourquoi *souffler* et *boursoufler*, *patronner* et *patronage*, *trape* et *attraper* ?

9° Remplacer la désinence *ent* par *ant* dans tous les participes présents employés adjectivement ou substantivement et dans leurs dérivés. On éviterait ainsi « un *équivalent* et ils *équivalent*; le ministre *résident* a reçu les *résidants*. »

10° Transformer l'*x* en *s* dans les pluriels et dans les personnes de certains verbes. On dirait donc les *chapeaus*, les *genous*, comme on dit les *lois*, les *clous*; je *peus*, tu *vaus*, comme on dit je *vais*, tu *dis*.

Nous devons ajouter que, pour ménager une sage transition, M. Gréard admet, sur la plupart des points, le maintien provisoire de la double orthographe jusqu'à ce que la meilleure ait prévalu.

Il reste à souhaiter maintenant que ses propositions trouvent à l'Académie un accueil aussi favorable que devant le grand public, bien qu'elles n'aillent pas aussi que les vœux des pétitionnaires. Elles se heurtent, il est vrai, à bien des préventions. Ainsi M. Francisque Sarcey, homme de lettres et d'esprit, se révolte à la pensée qu'on remplacera le mot *homme* par *ome*. Question d'œil, d'habitude, d'accoutumance, dirons-nous. Depuis longtemps, le français a opéré cette transformation dans le pronom indéfini l'*on*, *on* qui est une dérivation pure de l'*hom*. « L'*on* est *homme* ou *on* ne l'est pas. » Ces petits préjugés ne tiennent pas devant l'évidence des faits.

La langue française, la plus claire du monde, est desservie par l'orthographe la plus obscure, la plus rebutante pour les enfants, sur lesquels elle produit l'effet d'un casse-tête chinois. Toutes les heures passées aux subtilités orthographiques sont perdues pour l'étude de la langue, pour la culture des idées, pour l'enrichissement de l'esprit et du cœur.

« Quelle économie de force et de temps dans l'éducation, dit M. Gréard, quelle économie au profit de l'étude de la langue elle-même, qu'une orthographe mieux coordonnée, plus sobre, plus nette ! »

La tentative de l'illustre académicien est donc un pas nouveau tenté dans la voie de la démocratisation de l'école, rendue obligatoire pour tous, et qui doit assurer aux futurs citoyens, investis du droit de vote, le minimum des connaissances indispensables. Ils doivent apprendre rapidement à parler, à écrire, et non point s'égarer dans un labyrinthe où la lumière, la raison sont étouffés sous le fatras scolastique, car ils n'ont pas de temps à perdre.

Si les six mille pétitionnaires n'ont pas obtenu complètement gain de cause, ils ont du moins posé la pierre d'angle de l'édifice nouveau et peuvent en éprouver quelque fierté.

C'est maintenant aux instituteurs et aux journaux qu'il appartient d'asseoir sur l'autorité de l'usage quotidien ces réformes qui, grâce à eux, deviendront rapidement populaires, et ne s'arrêteront pas là.

A. GAVARD.

CORRESPONDANCE

Paris, mars 1893.

Si variées que fussent les informations qui se dégagent de la presse pédagogique, on a pensé qu'il y avait lieu de les multiplier encore et de créer un nouvel organe dont l'objet unique fût de recueillir et de livrer à une discussion en quelque sorte publique, les vœux et les opinions de quiconque s'intéresse aux choses de l'enseignement primaire et a quelque qualité pour en parler. De là, la création récente de la *Correspondance générale de l'Enseignement primaire, Bulletin d'études servant d'intermédiaire libre entre les autorités scolaires, les familles et les membres de l'Enseignement primaire public et privé*.

Ce qui ajoute à l'originalité de cette création et lui donne toute sa portée, c'est qu'elle émane de l'administration supérieure elle-même. C'est en effet le directeur de l'Enseignement primaire qui a eu l'idée de ce bulletin d'études, le dirige et l'ouvre à quiconque croit avoir quelque chose de bon et de nouveau à dire. Ce n'est pas que ce bulletin ait le moins du monde un caractère officiel. Les avis qui y sont exprimés n'engagent personne. Les réponses du Comité de rédaction aux questions posées n'ont d'autre but que d'éclairer les correspondants en leur signalant les difficultés qui leur ont échappé et les raisons d'ordre général qui ont pu dicter telle ou telle mesure. La *Correspondance générale* est une sorte de tribune ou, plus simplement, de boîte aux lettres. Le Directeur de l'Enseignement primaire en a la clef. Sa tâche officielle terminée, il l'ouvre et, assisté d'un comité de rédaction, il dépouille le courrier, classe les lettres par questions et les insère dans le prochain numéro du bulletin. Il ne se réserve que le droit de donner son avis, de résumer les débats et d'enregistrer l'opinion qui prévaut.

Quoi de plus libéral, de mieux fait pour inspirer la confiance et resserrer les liens qui doivent unir tous les membres de l'enseignement primaire à quelque degré de la hiérarchie qu'ils soient placés ? L'humble stagiaire qui débute dans un hameau perdu est certain que sa lettre sera lue avec le même intérêt que celle de l'inspecteur d'académie qui siège au chef-lieu du département. Leurs avis seront fixés dans la même balance et la même publicité leur est réservée.

Mais, mieux que toutes nos explications, quelques extraits de la lettre adressée au ministre de l'instruction publique pour lui demander l'autorisation de créer ce Bulletin, montreront dans quel esprit le Directeur de l'Enseignement l'a conçu et à quelle nécessité il répond. Aussi bien, cette lettre-programme, par la hauteur des vues et le souffle libéral qui l'anime, comptera parmi les plus belles pages que les maîtres de la pédagogie française aient écrites en ces dernières années. Elle débute en constatant que l'instituteur ne saurait être comparé aux fonctionnaires des autres services publics dont la tâche, toujours identique et tracée d'avance, n'exige pas comme la sienne une sorte d'incubation morale et une recherche constante de méthodes plus sûres et plus expéditives.

Cette préoccupation perpétuelle ne peut pas ne pas se traduire par des communications écrites et verbales avec tous ceux qui, ayant les mêmes charges, ont le même souci de faire mieux et visent au même but. Aussi l'administration, loin de prendre ombrage de ce mouvement d'idées nécessaire et de la liberté de parole et d'examen qu'il implique, a toujours favorisé tout ce qui pouvait entretenir l'esprit d'initiative et encourager les bonnes volontés.

Les Congrès en sont la preuve. Mais les grandes questions qui s'y débattaient sont aujourd'hui en partie résolues. « Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire pour tenir les esprits en éveil et pour prévenir la torpeur, mal plus dangereux que la fièvre ? Dans l'œuvre scolaire comme dans l'œuvre politique — vous me permettez, M. le Ministre, ce rapprochement — nous avons procédé suivant la tradition française et révolutionnaire en commençant par les principes, en traçant d'un trait vigoureux, mais sommaire, les lignes générales, en construisant tout d'une venue le gros œuvre de l'édifice. Restent les détails d'exécution, les parties accessoires à faire ou à refaire, les retouches et les raccords indispensables, et tout ce menu travail d'aménagement intérieur sans lequel un palais même risque d'être inhabitable. C'est là l'œuvre de ce second âge où nous sommes entrés et, pour l'accomplir, il nous faut passer de l'ensemble au détail, des généralités aux minuties, des grandes idées aux petites affaires. L'âge des Congrès est fini, celui de la presse commence. »

Certes les journaux scolaires ne manquent pas, mais il n'en est pas moins nécessaire d'en créer un nouveau, « dont l'office particulier soit de faire comprendre à tous, les relations nouvelles qui existent aujourd'hui entre l'administration et les administrés ; qui serve, en quelque sorte, de registre ouvert sous les yeux du public pour recueillir, non pas ce que nous avons à dire aux autres, mais ce que les autres ont à nous dire, qui montre au public et qui nous garantisse à nous-mêmes que nous savons écouter, qui soit là enfin tout exprès pour attester que l'en-

seignement national, tel que la République l'a fait, n'est pas un mécanisme créé de toutes pièces par voie réglementaire, mais une force vivante qui se retrempe de jour en jour par le libre effort de chacun de ceux qui l'exercent. »

On voit maintenant quel est le rôle de la *Correspondance générale*. « On pourrait l'appeler, dit encore le programme, le *Bulletin des petites réformes*, pour bien prévenir qu'il ne faudra chercher là ni de grands articles, ni de hautes théories pédagogiques, mais beaucoup de détails, les détails pratiques et intimes de la vie scolaire. » Les grands articles, les théories, on les trouvera dans la *Revue pédagogique*, cette sœur aînée du *Bulletin*, laquelle, depuis plus de dix ans, entretient dans le grand public le goût des questions d'éducation et d'enseignement.

La *Correspondance* s'adresse plus particulièrement aux gens du métier, à l'armée des instituteurs, et les convie à parler en toute confiance à leurs chefs. « L'école primaire est le domaine démocratique par excellence, celui où il importe le plus que pas une voix ne soit étouffée, que pas une tentative d'amélioration ne risque d'être accueillie par l'indifférence. Qui sait s'il n'existe pas au fond de quelque village un obscur instituteur qui a fait une de ces heureuses petites trouvailles que nous ignorerons à jamais, faute d'avoir su provoquer les humbles à parler ? Ou pour prendre un cas plus probable, n'avons-nous pas tous connu quelque pédagogue autodidacte, toujours en quête de nouveauté, qui a peut-être lassé la patience de plus d'un administrateur ? Un jour ou l'autre cet incorrigible inventeur rencontrera, n'en doutez pas, une idée juste : chez lui, elle restera à l'état d'ébauche ; livrée au public, serrée de près, dégagée des chimères dont elle est mêlée, elle peut devenir le point de départ d'un progrès nouveau. »

A cette lettre si persuasive et animée d'une passion si sincère, le ministre ne pouvait répondre que par des félicitations. C'est ce qu'il a fait et le premier numéro de la *Correspondance générale* a paru le 15 octobre 1892. C'est un mince fascicule d'une quinzaine de pages, paraissant deux fois par mois. Il se présente modestement, comme une sorte de supplément du *Manuel général de l'Enseignement primaire*, publié par la maison Hachette, mais nous serions bien étonné si cet humble bulletin ne prenait pas très rapidement dans la presse scolaire la place qui lui appartient légitimement.

Une création aussi originale et à certain point de vue aussi hardie, n'a pas été — est-il besoin de le dire ? — sans soulever des objections. Des esprits très sages, très libéraux même, mais respectueux avant tout de la règle et des traditions, se sont émus de cet appel direct d'un haut fonctionnaire du ministère à tout le personnel placé sous ses ordres. Ce droit de discussion accordé à tous, sans distinction de grade et de rang, sur toutes les questions professionnelles, leur paraissait exorbitant. Ils craignaient que l'autorité des chefs n'eût à en souffrir et l'édifice de la hiérarchie leur semblait menacé dans ses fondements. Ces craintes, pour respectables qu'elles fussent, n'en étaient pas moins fort exagérées. L'événement l'a montré. A aucun moment le comité de rédaction de la *Correspondance* n'a eu à lutter contre une avalanche de critiques, de

récriminations et de propositions subversives. Les discussions se sont toujours engagées et maintenues sur un terrain où chacun était à l'aise pour dire franchement ce qu'il pensait, car il s'est jusqu'ici bien plutôt agi de l'intérêt des élèves et de l'avenir de nos écoles que des desiderata personnels des maîtres.

Si l'on était tenté d'exprimer un regret, ce serait, au contraire, celui de constater que la masse des instituteurs n'a pas encore apporté à la *Correspondance* tout le concours qu'on est en droit d'en attendre. Les mêmes signatures reviennent un peu trop souvent au bas des articles. Ce sont encore trop exclusivement des inspecteurs et des directeurs d'écoles normales qui fournissent la copie. L'« instituteur obscur » qui a de bonnes idées à répandre et en faveur de qui cette *Correspondance* a été surtout fondée, ne s'est pas encore révélé. Ce n'est pas un mythe cependant; il existe, mais, comme un nouvel élu dans une assemblée, il se défie de lui-même et n'ose prendre la parole. Et pourtant ce Bulletin d'études a besoin, pour vivre, d'une collaboration aussi large que possible. Il perd sa raison d'être s'il devient l'organe de l'état-major du corps enseignant. Les inspecteurs et les directeurs d'écoles normales trouveront toujours un journal pédagogique prêt à insérer leurs articles. Les instituteurs et les institutrices, les familles aussi, n'ont qu'un moyen de se faire entendre, c'est de profiter de la *Correspondance générale de l'Enseignement primaire*. L'administration ne demande qu'à être éclairée: c'est aux intéressés à allumer les lumières et surtout à les entretenir.

A. W.

Couvet, le 25 février 1893.

Monsieur le Rédacteur,

Mon Histoire de la Confédération suisse à l'usage des écoles et destinée principalement aux écoles secondaires, renferme une liste des historiens suisses, à laquelle manque le nom illustre et glorieux de Louis Vulliemin (1797-1879).

Cette omission serait impardonnable de ma part si elle n'était involontaire, car chacun sait quel est le rang qu'occupe Louis Vulliemin parmi nos écrivains nationaux et que j'ai fait ressortir moi-même dans la septième édition de mon principal ouvrage. Mais il importe que cette erreur soit signalée à tous les instituteurs qui se servent de mon livre. Je me proposais de publier à la suite de ces lignes un compte rendu du remarquable ouvrage que vient de publier sur Louis Vulliemin un de ses proches parents, M. Charles Vulliemin. Mais, me trouvant gravement indisposé, j'attends un moment plus propice pour rendre hommage à un savant de premier ordre qui fut pour moi plus qu'un maître et un ami, comme le prouvera la correspondance que j'ai soutenue avec lui pendant un grand nombre d'années.

Vous m'obligerez, Monsieur, en publiant ces lignes dans votre estimable feuille, qui continue, je le vois avec satisfaction, à tenir haut le drapeau de l'éducation publique dans notre Suisse romande.

Alexandre DAGUET.

UNE RÉCLAMATION

Nous recevons de M. A. Mauchain une réclamation au sujet d'un alinéa de la correspondance neuchâteloise parue dans le n° 1 de l'*Educateur* (1^{er} janvier), où il était question d'une table d'écolier construite par M. P. Huguenin, de Cormondrèche. Ne pouvant prendre parti dans un débat relatif à des intérêts personnels, nous nous bornerons à dire que M. Mauchain affirme avoir le droit d'empêcher la fabrication, la vente et l'usage dans les écoles de ces tables qui constitueraient, d'après lui, une contrefaçon du pupitre d'écolier pour lequel il possède un brevet antérieur à celui de M. Huguenin.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — Gratuité du matériel scolaire. — En 1870, Glaris était le seul canton qui eût décrété la gratuité absolue du matériel scolaire.

Dès lors neuf cantons ont adopté ce principe. Six possèdent la gratuité complète du matériel d'enseignement et du matériel d'écriture; ce sont Glaris, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Vaud et Neuchâtel; trois, la gratuité du matériel d'enseignement; ce sont Zoug, St-Gall et Genève.

On sait qu'à Genève la gratuité complète sera bientôt acceptée par le Grand Conseil.

BERNE. — Une nouvelle classe gardienne. — Le 16 janvier, a été ouverte à Berne, dans le quartier de Lorraine-Breitenrain, la seconde classe gardienne (Kinderhort) de la ville avec 34 enfants.

Cette excellente institution, qui leur procure en dehors des heures d'école une salle chauffée, une tasse de lait et un morceau de pain, est appelée à rendre de grands services dans ce quartier populaire, où les indigents ne manquent malheureusement pas, et où beaucoup d'enfants sont laissés à la rue.

La cérémonie a réuni dans un sentiment commun de solidarité les représentants des autorités, de la société d'utilité publique, de l'association des dames, des commissions d'école et du corps enseignant. Plusieurs discours ont été prononcés.

Celui de M. Flückiger, instituteur, président du Comité de la classe gardienne, a fourni d'intéressants détails sur les diverses œuvres de secours aux enfants indigents du quartier.

Ce sont les soupes scolaires avec 354 élèves, la fabrication des sabots distribués à 200 élèves, l'œuvre des vacances qui s'est occupée de 270 enfants.

Il faut y joindre la fondation de Zähringen, dont nous avons déjà parlé et qui vêtira les enfants pauvres.

Voilà une activité louable et féconde.

ZURICH. — Pensions des instituteurs. — D'après la loi zuricoise, les instituteurs ayant au moins trente ans de services et qui, pour cause

d'âge ou d'infirmités, prennent leur retraite avec l'autorisation du Conseil d'éducation, peuvent recevoir de l'Etat jusqu'à leur décès une pension de retraite équivalente à la moitié de leur traitement en argent.

Sur un budget de 10 millions de francs, le canton paie actuellement à d'anciens professeurs 13,325 francs et à d'anciens instituteurs 86,751 fr. Les ecclésiastiques sont mis au même bénéfice. En tout la dépense s'élève à fr. 117,837 par année.

Ce sont ces modestes pensions de retraite que la « Ligue des paysans » cherche à supprimer. Les agriculteurs en seront-ils plus heureux ?

FRANCE. — Les écoles à Paris (1871-1891).— Les bâtiments scolaires, salles d'asiles, écoles de filles et de garçons, étaient, en 1871, au nombre de 350. On en comptait 500 en 1891, et le nombre des élèves était passé de 93,823 à 156,701. Une somme de 117,300,000 fr. a été consacrée à l'acquisition de terrains, à la construction et à l'entretien des établissements scolaires. Ces sacrifices n'ont pas été stériles ; en effet, en 1872, le nombre des certificats d'études primaires n'était que de 1,855, tandis qu'en 1891 il s'est élevé à 14,281 ; durant la même période le nombre des conscrits illettrés a diminué dans une très large proportion.

L'enseignement primaire supérieur a été complété par la création des écoles Lavoisier, J.-B. Say, Arago, Sophie Germain ; la dépense totale s'est élevée depuis 1871 à 41,382,000 fr. Les cours de chant, de dessin et de gymnastique ont été multipliés ; un enseignement a été créé de toutes pièces : l'enseignement professionnel ; il a coûté 8,590,000 fr.

Les voyages de vacances et les colonies scolaires, la caisse des pupilles pour venir en aide aux orphelins et aux familles nombreuses et pauvres, les classes d'adultes, l'enseignement supérieur aux facultés des sciences et des lettres, les subventions aux sociétés d'enseignement populaire, les bibliothèques, la statistique municipale, ont absorbé et absorbent encore une bonne part des ressources budgétaires de la ville de Paris.

La situation matérielle des instituteurs.— Un inspecteur d'écoles constate dans le *Petit Journal* que, d'après la loi de 1889, la plupart des maîtres ne reçoivent pas un traitement annuel supérieur à 950 fr. et que ceux qui ont femme et enfants sont une situation dans fort précaire.

Beaucoup ont de vieux parents à entretenir. Dans ce cas quelle misère, d'autant plus noire qu'on est obligé de la dissimuler pour conserver le décorum ! Et quand arrive une maladie ? Avec quoi payer le médecin, le pharmacien, les frais de la convalescence ? Les maîtres regagnent leurs classes à moitié malades. S'ils meurent, on prononce de beaux discours sur leurs tombes. Ne vaudrait-il pas mieux les faire vivre ?

On disait, il y a une année, que le ministre et la commission du budget s'est mis d'accord pour élever à 1,400 fr. le minimum du traitement des instituteurs. Qu'a-t-on fait depuis ce moment ? Comme sœur Anne, les infortunés ne voient rien venir. Puissent-ils ne pas attendre trop longtemps sous l'orme !

BIBLIOGRAPHIE

Le Semeur. revue littéraire et artistique paraissant tous les quinze jours à Paris et à Lausanne. — Abonnement pour la Suisse : 15 francs par an.

Cette excellente publication, dirigée par M. Auguste Vulliet, a pour rédacteur en chef M. Charles Fuster, le littérateur et poète bien connu, qui s'est créé une place brillante non seulement dans la Suisse romande, mais en France aussi.

Elle s'inspire, sous cette conduite expérimentée, d'un éclectisme de bon aloi. Les jeunes, hospitalièrement accueillis, y coudoient les vétérans glorieux, et les écrivains romands y trouvent leur place marquée à côté des noms qui tiennent la tête de la phalange littéraire.

Ainsi, M. Emile Julliard, de Genève, publie une étude fort bien pensée sur Alfred de Musset, entre deux beaux sonnets de François Coppée et d'Armand Sylvestre.

Nous ne pouvons que recommander le *Semeur*, car il concilie une grande variété de lectures avec ce goût sûr et sévère qui ne s'égare point dans certaines erreurs à la mode. A. G.

Les assurances. — Les actes de sociétés. — Guide pratique de droit usuel; par M. L. Rehous, docteur en droit. Genève, Weber, imprimeur, rue Lévrier.

Sous ces titres, M. Louis Rehous, qui professe le droit commercial à l'Ecole supérieure de commerce de Genève, a eu l'heureuse idée de publier deux brochures fort intéressantes qui reproduisent son cours.

L'auteur a reconnu la nécessité de mettre sous les yeux des élèves, après les explications théoriques, les exemples pratiques. Il y a ajouté quelques notes qui puissent servir d'aide-mémoire aux élèves et de commentaire très simple pour le public.

Ces deux opuscules, rédigés dans une langue claire et nette et très bien imprimés, sont d'une lecture et d'une consultation faciles et méritent d'être recommandés à tous ceux qui s'intéressent aux affaires commerciales. A. G.

PARTIE PRATIQUE

EXERCICES SCOLAIRES

I. — **Langue française.** — *Cours inférieur.*

LES CHAMPS (DICTÉE).

En hiver, les champs sont *stériles* et dépouillés, *solitaires*, *silencieux* couverts de neige. Ils sont *tristes* et mornes, privés de tous leurs ornements. Quand vient le printemps, ils sont *gais*, riants, *verts* et émaillés de fleurs; ils sont embaumés de *doux* parfums et *réjouis* par d'*harmonieux* concerts. Echauffés par les rayons du soleil, *fécondés* par de *tièdes* ondées, ils se revêtent partout de verdure et de fleurs.

I. — *Solution du problème de comptabilité proposé dans le numéro du 1^{er} février dernier :*

I. — *Solution du problème de comptabilité proposé dans le numéro du 1^{er} février dernier :*

M. A. son compte courant chez B., réglé au 31 décembre 1892

AVOIR

1892	20	Acheté 5 oblig. à 987,50 compt. 1/8 %.	4943 65	10	494 ¹	1892	30	Solde.	9809 95	10 courant	10	Epoque
Juin	23	Payé.	360 —	23	83	Juillet	2	Encaissé coupons.	1181 —	10 courant	10	118
Juillet	19	»	60 —	81	49	Sept.	2	»	175 —	10 courant	72	126
Sept.	19	»	9843 85	413	1124	»	18	Reçu	4245 —		80	3396
Oct.	21	»	1019 80	114	1163	Oct	19	»	200 —		111	222
»	22	»				»	22	»	500 —		114	570
Déc.	31	Différence des capitaux: Fr. 4036 55		184	7427	Déc.	19	»	4152 90	21 courant	174	7226
»	31	Solde.	4099 80			»	31	Nombres rouges	63 25			494
			20327 10		19846			Bal. des nombres — 3 %	20327 10			7694
						1892	31	Solde.	4099 80			19846

S. E. ou O.

G..., le 31 décembre 1892.

B.

Solutions justes : M^{lles} Jeanne Bille, Marie Gerber, Marie Grassi, Marthe Ruedin, Valérie Veuve, à Cernier; MM. J.-H. Javet, à Motier-Vully; Ch. Mégard, à Plainpalais; E. Tissot, à Genève.

II. EXERCICES DE CALCUL SUR LES POIDS.

1. Du café coûte fr. 1,60 le kilog. On en achète pour la somme de 5 fr. Calculer la quantité de café que l'on doit recevoir et indiquer les poids effectifs que l'on doit prendre pour former la pesée. (Dans ce problème et les suivants on supposera que tous ces poids sont placés sur le même plateau de la balance.)

Rép. : 1° Kg. 3,125.
 2° 1 poids de 2 Kg. = 2 Kg.
 1 » 1 » = 1 »
 1 » 1 Hg. = 0,1
 1 » 2 Dg. = 0,02
 1 » 5 Gr. = 0,005

 5 poids Kg. 3,125

2. Former avec les poids effectifs une pesée de $5 \frac{7}{8}$ Kg.

$5 \frac{7}{8}$ Kg. = 5^{kg},875
 1 poids de 5 Kg. = 5 Kg.
 1 » 5 Hg. = 0,5
 1 » 2 » = 0,2
 1 » 1 » = 0,1
 1 » 5 Dg. = 0,05
 1 » 2 » = 0,02
 1 » 5 Gr. = 0,005

 7 poids = Kg. 5,875

3. Former avec les poids effectifs une pesée de $45 \frac{15}{19}$.
 $45 \frac{15}{19} = 45,789$ (en s'arrêtant aux milligr.). (Rép. : 11 poids.)

4. Faire la somme des quantités suivantes :

$\frac{3}{25}$ Kg.; $6 \frac{8}{15}$ Hg.; $\frac{17}{20}$ Dg.; $3 \frac{7}{8}$ Gr.; $\frac{9}{17}$ Kg.
 On prendra pour unité le gramme et l'on s'arrêtera aux milligr.
 (Rép. : 1315^{gr},120.)

5. 4^{kg},50 de marchandise valent 2 fr. 75 $\frac{2}{5}$. Quel est le prix de 10 caisses de cette marchandise pesant brut chacune $2 \frac{4}{5}$ quintaux métriques, tare 28 Kg. 4 Hg. ? (Rép. : fr. 1710,88.)

6. Un litre d'huile d'olive pèse 85 gr. de moins qu'un litre d'eau. On verse 823^{kg},5 d'huile dans une caisse qui mesure intérieurement 1^m,50 de longueur et 1^m,2 de largeur. A quelle hauteur l'huile s'élève-t-elle dans la caisse ? (Rép. : 50 centimètres.)

III. PROBLÈME PROPOSÉ AUX SOCIÉTAIRES

(Envoi de M. Jules Denis.)

Calculer la surface du quadrilatère formé par les perpendiculaires élevées sur le milieu de chaque demi-diagonale d'un rectangle long de deux mètres et large d'un mètre.

A. YERSIN.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXIX^{me} ANNÉE

N^o 7



GENÈVE

1^{er} Avril 1893

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Sommaire. — La Confédération et l'Ecole populaire. — Un pieux désir. — L'enseignement de la cuisine dans une Ecole normale. — Correspondance. — Chronique scolaire. — Partie pratique: Exercices scolaires; Langue française; Géographie; Mathématiques élémentaires. — Nominations.

LA CONFÉDÉRATION ET L'ÉCOLE POPULAIRE

I

La dix-huitième assemblée générale des instituteurs de la Suisse allemande (*Lehrertag*) aura lieu cette année à Zurich, dans la première quinzaine de juin, aussitôt après la Pentecôte. Si l'on en juge d'après l'appel que le Comité de cette grande association vient de lancer à ce propos, elle revêtira, dans les circonstances actuelles, le caractère d'une imposante manifestation politico-scolaire.

Nos lecteurs connaissent, tout au moins de réputation, ces réunions à la fois grandioses et simples, sans éclat extérieur, où des centaines d'instituteurs, venus de toutes les parties de la Suisse, travaillent en commun, dans l'unique but de s'instruire mutuellement sur les questions qui les touchent.

Pour accentuer la signification du prochain Congrès, le Comité central voudrait établir, mieux que cela ne s'est fait jusqu'ici, un contact plus immédiat entre les membres du corps enseignant à tous les degrés. Collaborateurs de la même œuvre,

L'Enseignement de la cuisine dans une école normale d'institutrices

Un cours de cuisine pratique vient d'être introduit à l'Ecole normale d'institutrices de Grenoble.

Un fourneau en fonte de 1^m,10. de long sur 0,^m56 de large et une batterie de cuisine, dont chaque pièce est suffisante pour la nourriture de dix personnes, ont été achetés pour la somme de 475 francs et installés dans la cuisine de l'ancien appartement de la directrice. L'évier reste tel qu'il était; une caisse à charbon complète l'installation.

Sur une plaque de tôle, en prolongement du fourneau, est posé un réchaud à gaz, ce qui permet de chauffer à la fois un plus grand nombre de fers à repasser, car la salle de repassage, pourvue de trois grandes tables, est attenante à la cuisine.

Les élèves de troisième année sont chargées du service de cette cuisine depuis le mois d'octobre; elles seront remplacées à Pâques par leurs compagnes de deuxième année.

Chaque jour deux élèves, désignées dans l'ordre alphabétique par M^{me} l'économe, ont à faire pour leur table, c'est-à-dire pour dix élèves. les repas du midi et du soir, en se conformant au menu général arrêté par la directrice.

L'économe prélève sur les provisions de la journée les quantités de poisson, viande, légumes, etc., nécessaires pour dix, et les remet aux élèves de cuisine. Ces élèves reçoivent en outre de l'économe ou des dames professeurs de sciences, qui ont bien voulu se charger à tour de rôle de l'enseignement culinaire, toutes les indications relatives à la confection des repas de la journée. Elles sont ensuite livrées à elles-mêmes, ces dames venant voir de temps en temps ce qu'elles font.

Jusqu'à ce jour, cette organisation a donné des résultats excellents, les élèves apportant à leur besogne beaucoup d'entrain et d'amour-propre. C'est à peine si, depuis quatre mois, il y a eu un plat de carottes brûlé et une omelette desséchée.

Tous les quinze jours, le jeudi, cinq élèves de troisième année, jusqu'à Pâques, font la lessive du linge sali pour le service de leur cuisine.

Comme la cuisine elle-même, la lessive les intéresse. L'économe ou une dame professeur de sciences, à tour de rôle, dirige et surveille la lessive, après avoir dit aux élèves comment elles doivent s'y prendre.

(Revue pédagogique).

CORRESPONDANCE

Odessa, le 28/12 février 1893.

Voici sur la situation de l'instruction primaire en Russie quelques détails qui me paraissent de nature à intéresser les lecteurs de votre journal. Ces détails sont extraits d'un rapport lu récemment à une séance de l'Association pour la propagation de l'instruction parmi le peuple, à St-Petersbourg.